

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N° 24/2024
TUNEPS 20241100442

MISSION DE DEVELOPPEMENT D'INSTRUMENTS
DE NORMES ENVIRINNEMENTALES ET SOCIALES

dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Réponse d'Urgence à la sécurité Alimentaire en Tunisie PRUSA financé par la Banque Mondiale, L'Office des Céréales se propose de lancer un Appel d'Offres en vue d'effectuer une mission de développement d'instruments de normes environnementales et sociales.

Les consultants ou les bureaux de consulting, d'études, d'assistance et/ou conseils spécialisés, résidents en Tunisie, inscrits au système TUNEPS, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** à télécharger de site www.tuneps.tn **ou** de site www.marchespublics.gov.tn **ou** de site de l'office www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS.**

Seul l'extrait de registre de commerce (l'original) et l'original de la caution provisoire d'un montant de 500 dinars (les bureaux d'étude sont exclus de fournir ce document) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N°24/2024 :
MISSION DE DEVELOPPEMENT D'INSTRUMENTS DE NORMES
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

La date limite pour la réception des offres est fixée au **19 DECEMBRE 2024 à 12 H 00.**

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **19 DECEMBRE 2024 à 15 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signée de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne et/ou ne contient pas La caution provisoire (bureaux d'études exclus de fournir ce document) sera éliminée